

Formation Professionnelle

Éducateur Canin Spécialisé au
Comportement, à la Médiation Animale
et à la Législation des Chiens de
Catégorie.

Dossier inscription 2025



C.F.P.
ERA NOVIS BELLATOR
Médiation - Prévention - Éducation canine



eranovisbellator@gmail.com - 06.78.07.54.81 - Siret 83828392700021

C.F.P.
ERA NOVIS BELLATOR
Médiation - Prévention - Éducation canine



eranovisbellator@gmail.com - 06.78.07.54.81 - Siret 83828392700021

Contact:

Pour toutes demandes de renseignements ou inscriptions :

Gaëlle OLIVARES

06.78.07.54.81 - eranovisbellator@gmail.com

www.eranovisbellator.fr

Siège social et Centre de formation :

- ZI Les Bagnols - 251 rue de la Glacière - 13730 Saint Victoret.
- Siret 838 283 927 000 21 codes APE 9609Z
- Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 131 864 713 du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Documents requis :

1. Formulaire d'Inscription :

1. Dûment complété et signé.
2. Paraphé sur chaque page du formulaire.

2. Pièce d'Identité :

1. Copie recto verso de la carte nationale d'identité.

3. Propriétaires de Chiens Catégorisés :

1. Copie de votre aptitude à la détention.

4. Assurance Responsabilité Civile :

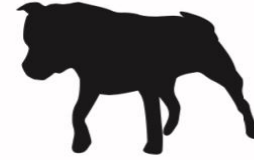
1. Copie de votre attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

5. Certificat Médical :

1. Certificat médical d'aptitude à réaliser la formation.



C.F.P.
ERA NOVIS BELLATOR
Médiation - Prévention - Éducation canine



eranovisbellator@gmail.com - 06.78.07.54.81 - Siret 83828392700021

Convention de formation Educateur Canin Spécialisé au Comportement, à la Médiation Animale et à la Législation des Chiens de Catégorie, en application de l'article L6353-3 du code du travail

Entre les soussignés :

Era Novis Bellator, représentée par Madame Gaëlle OLIVARES et

NOM :

Prénom :

Sexe :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Département de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse mail :



Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir les modalités et les conditions de la formation organisée par le centre de formation professionnelle Era Novis Bellator, intitulée "Éducateur Canin Spécialisé au Comportement, à la Médiation Animale et à la Législation des Chiens de Catégorie.«

Cette formation vise à promouvoir l'apprentissage des méthodes d'éducation canine fondées sur des principes positifs et non coercitifs, excluant l'utilisation de friandises. Elle a également pour ambition de former les participants à une communication professionnelle, favorisant leur intervention aussi bien au sein de structures spécialisées que chez des particuliers, dans le cadre de l'éducation ou de la rééducation de leurs chiens.

Contenu de la Formation :

- **Programme de Formation (Annexe 1)** : Découvrez le détail des modules qui seront abordés tout au long de la formation.
- **Objectifs Pédagogiques (Annexe 2)** : Consultez les objectifs précis que la formation vise à atteindre.
- **Règlement Intérieur (Annexe 3)** : Familiarisez-vous avec les règles et normes qui régissent le déroulement de la formation.
- **Définir Vos Besoins et Attentes (Annexe 4)** : Nous vous invitons à réfléchir sur vos besoins spécifiques afin de personnaliser au mieux votre expérience de formation.

• **Bilan d'Acquis Personnels et Professionnels (Annexe 5)** : À la fin de la formation, évaluez les compétences que vous avez développées et identifiez vos progrès personnels et professionnels.



PLANNING DES SESSIONS

Article 2 : Sessions et tarifs de la formation

- Du 06/01/2025 au 22/03/2025** – 4 places – Tarif : 3800€ en auto-financement ou 4140€ en financement via Pole Emploi et mission locale, P.L.I.E ou conseil régional,
- Du 03/02/2025 au 19/04/2025** – 4 places – Tarif : 3800€ en auto-financement ou 4140€ en financement via Pole Emploi et mission locale, P.L.I.E ou conseil régional
- Du 24/03/2025 au 30/05/2025** - 4 places – Tarif : 3800€ en auto-financement ou 4140€ en financement via Pole Emploi et mission locale, P.L.I.E ou conseil régional
- Du 14/04/2025 au 28/06/2025** – 4 places - Tarif : 3800€ en auto-financement ou 4140€ en financement via Pole Emploi et mission locale, P.L.I.E ou conseil régional
- Du 22/04/2025 au 05/07/2025** – 4 places – Tarif : 3800€ en auto-financement ou 4140€ en financement via Pole Emploi et mission locale, P.L.I.E ou conseil régional
- Du 05/05/2025 au 19/07/2025** – 4 places – Tarif : 3800€ en auto-financement ou 4140€ en financement via Pole Emploi et mission locale, P.L.I.E ou conseil régional
- Du 12/05/2025 au 26/07/2025** - 4 places – Tarif : 3800€ en auto-financement ou 4140€ en financement via Pole Emploi et mission locale, P.L.I.E ou conseil régional
- Du 01/09/2025 au 15/11/2025** – 4 places - Tarif : 3800€ en auto-financement ou 4140€ en financement via Pole Emploi et mission locale, P.L.I.E ou conseil régional
- Du 06/10/2025 au 20/12/2025** – 4 places – Tarif : 3800€ en auto-financement ou 4140€ en financement via Pole Emploi et mission locale, P.L.I.E ou conseil régional

Cochez la session souhaitée**

Article 3 : Délai de Rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le stagiaire bénéficiera d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la date de signature de la présente convention. Durant cette période, le stagiaire a la possibilité de se rétracter sans justification particulière. En cas d'inscription par courrier, le stagiaire ne pourra intégrer la formation qu'après l'expiration du délai de rétraction.

Il est important de noter que dans le cas d'une rétractation pendant cette période, aucune compensation ne pourra être exigée par le centre de formation à l'égard du stagiaire. La rétractation doit être effectuée par écrit et adressée au centre de formation dans les délais impartis pour être considérée comme valide.

Passé ce délai de 10 jours, la participation du stagiaire à la formation sera considérée comme définitive, et les termes de la convention s'appliqueront pleinement.

Article 4 : Modalités de Paiement

En cas d'autofinancement, le stagiaire s'engage à fournir, simultanément à la signature de la présente convention, un premier règlement d'un montant de 1800€ (mille huit cents euros). Ce premier paiement garantit la réservation de la place du stagiaire dans la formation.

Le solde restant dû, s'élevant à 2000€ (deux mille euros), sera exigé à l'entrée en formation.

Si un accord de règlement en plusieurs fois a été convenu entre le stagiaire et le centre de formation, les modalités spécifiques seront consignées dans la présente section. Les termes de cet accord préciseront le montant de chaque échéance, les dates limites de paiement et toute condition particulière liée à ce mode de règlement.

En cas de défaut de paiement aux échéances convenues, le centre de formation se réserve le droit de prendre les mesures appropriées, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du stagiaire de la formation.

Règlement à :	fois
Cheque 1 :	à encaisser le :
Cheque 2 :	à encaisser le :
Cheque 3 :	à encaisser le :
Cheque 4 :	à encaisser le :
Cheque 5 :	à encaisser le :
Cheque 6 :	à encaisser le :
Cheque 7 :	à encaisser le :
Cheque 8 :	à encaisser le :
Cheque 9 :	à encaisser le :
Cheque 10 :	à encaisser le :

Article 5 : Incapacité d'Exécuter le Contrat

En cas d'incapacité du formateur à réaliser la formation, que ce soit en raison de cas de force majeure, de maladie ou d'accident, le remboursement sera effectué au prorata de la partie non effectuée. Conformément à l'article L6354-1 du code du travail, le stagiaire aura la possibilité, s'il le souhaite, d'intégrer une nouvelle session en accord avec l'organisme de formation.

Si le stagiaire décide d'abandonner la formation sans raison de force majeure, aucune compensation financière ne sera effectuée. En cas de force majeure reconnue et avérée, une compensation financière au prorata de la partie non effectuée sera envisagée, prenant en compte l'avancement des cours théoriques. L'intégration à une future session sera proposée sous réserve de places disponibles.

L'organisme ERA NOVIS BELLATOR se réserve le droit de renvoyer tout stagiaire ayant un comportement inacceptable envers la clientèle, les chiens, les personnes auprès desquelles des interventions sont effectuées en structures, les autres stagiaires, le formateur et ses chiens, ou tout autre intervenant. De même, le renvoi sera envisagé en cas d'absences et/ou de retards répétés et injustifiés, ainsi que le non-respect du règlement figurant dans **l'annexe 3** de la présente convention.

En cas de renvoi, aucune compensation financière ne sera effectuée, et la totalité des frais de formation devra être acquittée.

Article 6 : Litiges

En cas de litiges découlant de la présente convention, seule la juridiction du Tribunal d'Aix-en-Provence est compétente.

Je soussigné(e), _____, déclare avoir pris connaissance de la présente convention ainsi que de ses annexes, et par ce document, confirme mon inscription à la formation d'éducateur canin spécialisé au comportement et à la médiation animale dispensée par le centre de formation professionnelle Era Novis Bellator.

Fait en double exemplaire à Saint Victoret le

Pour le stagiaire

(Nom, prénom et signature)

Pour l'organisme

(Nom et qualité du signataire)



Prérequis :

- Être majeur.
- Avoir une réelle motivation.
- Niveau scolaire correct exigé.
- Avoir une bonne présentation et condition physique.

Publics visés :

- Etudiants.
- Demandeurs d'emplois.
- Personne en reconversion professionnelle.
- Personnes en réinsertion,
- Personne à son compte.
- Salarié du secteur privé ou public.
- Educateur canin en formation ou en activité.
- Tout particulier ayant un objectif personnel ou professionnel.
- **Personnes en situation de handicap** : Lors de notre premier contact , je vous proposerai un entretien afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place. Le référent handicap est **Gaëlle OLIVARES**.

Objectifs : La formation d'Éducateur Canin Spécialisé au Comportement, à la Médiation Animale, et à la Législation des Chiens de Catégorie a pour objectif de doter le stagiaire des compétences essentielles pour exceller en tant que Médiateur Animalier.

À la fin de la formation, le stagiaire sera en mesure de :

- 1. Guider les propriétaires de chiens dans l'éducation** : Transmettre aux propriétaires les compétences nécessaires pour éduquer leurs chiens, en mettant particulièrement l'accent sur la compréhension des codes canins et la communication verbale et non verbale.
- 2. Lire les signaux canins** : Acquérir la capacité de comprendre et interpréter les signaux émis par les chiens, permettant ainsi d'ajuster les méthodes éducatives en fonction des besoins individuels de chaque animal.
- 3. Réharmoniser la relation maître/chien** : Adapter les méthodes éducatives pour restaurer et améliorer la relation entre le propriétaire et son chien, en tenant compte des spécificités de chaque binôme.
- 4. Reconnaître et dénouer les problèmes comportementaux** : Identifier les comportements problématiques des chiens, analyser leurs origines et élaborer des approches éducatives ou rééducatives appropriées.
- 5. Protocoler des programmes éducatifs ou rééducatifs** : Développer la capacité à élaborer des programmes spécifiques basés sur l'analyse des problèmes comportementaux, en mettant en place des protocoles adaptés à chaque situation.
- 6. Agir sur le chien et le binôme maître/chien** : Mettre en œuvre des techniques éducatives efficaces visant à résoudre les problèmes comportementaux, en agissant de manière équilibrée sur le chien et le propriétaire pour favoriser une compréhension mutuelle.
- 7. Maîtriser les démarches législatives** : Informer le stagiaire sur l'ensemble des démarches législatives liées à l'exercice du métier, couvrant toutes les étapes nécessaires pour s'installer et maintenir une activité d'éducateur canin spécialisé

À la fin de la formation, le stagiaire sera prêt à exercer en tant qu'éducateur canin spécialisé dans le comportement, la médiation animale, et la législation des chiens de catégorie, capable d'intervenir de manière éthique et professionnelle

Suivi de formation

- Un suivi de formation est mis en place via un livret, qui permet de dialoguer et d'accompagner la progression du stagiaire.
- Mise en place d'entretiens personnalisés individuels (à l'entrée, milieu et fin de formation)

Formation personnalisée

- Le programme de formation peut être adapté à votre futur projet professionnel (nous contacter).

Evaluations

- Le stagiaire sera évalué sur ses connaissances cynophiles à son entrée en formation, en contrôle continu à chaque fin de modules et à la fin de la formation.
- Les stagiaires pourront être évalués par écrit (étude de cas, QCM, travail de groupe) ou par oral (cas pratiques).

Durée de la formation

- La formation d'éducateur canin avec spécialisation au comportement s'articule autour de 9 modules, soit 360 heures

Attestation de formation

- A la fin de la formation, le stagiaire se verra remis une attestation, sur laquelle figurera la mention

Bien – très bien – excellent

Ainsi qu'un bordereau de relevé de note.

Déploiement de la formation

La formation d'éducateur canin, spécialisé au comportement proposé s'articule autour de 9 modules, soit 360 heures, dispensées sur 11 semaines en présentiel et en synchrone (selon les mesures covid-19 en vigueur). La partie théorique, représente 140 heures, elles s'effectuent au centre ou à votre domicile via des supports digitaux (partage de documents, cours théoriques, étude de cas et exercice en asynchrone).

La partie pratique représente 220 heures

Les dates de sessions de formation sont prédéfinies et organisés selon le planning suivant :

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Selon les sessions, pour cause de jours fériés, des modifications des dates et d'horaires seront obligatoire.

(Retrouvez toutes les informations sur notre site www.eranovisbellator.fr).

Dispositifs pédagogiques

- L'ensemble des cours théoriques au format PDF, sont remis sur clés USB au bénéficiaire.
- L'ensemble des cours théoriques consultable au format papier au centre soit 823 pages.
- Les cours théoriques en présentiel sont dispensés avec des supports P.A.O (présentation assistée par ordinateur), analyses séquentielles de vidéos, reportages et photographies.
- Les cours en synchrones se font via le logiciel de visioconférence « ZOOM ».
- Jeux de rôles
- Les stagiaires se verront prêter un gilet « Era Novis Bellator – Stagiaire »

Méthodes pédagogiques

Utilisation des 5 grands outils pédagogiques en formation :

- Méthode expositive, transmissive ou magistrale.
- Méthode démonstrative.
- Méthode interrogative.
- Méthode active.
- Méthode expérientielle.

Locaux

Le centre Era Novis Bellator situé 251 rue de la Glacière 13730 saint victoret dispose :

- Une salle d'étude pour la théorie de 12m2, équipé d'un vidéoprojecteur, ordinateur.
- Un terrain d'entraînement pour le travail de 1100m2 (mise en pratique du conditionnement à la médiation animale).

- Un terrain d'éducation privé et clos de 1100m2 pour les cours pratiques (mise en pratique du contenu de formation et cours client d'éducation).
- Cuisine entièrement équipée (micro-onde, cafetière, réfrigérateur, plaque de cuisson).

La partie pratique médiation animale se déroulera principalement dans les centres pénitentiaires, EHPAD, foyer pour adultes handicapés

La partie pratique éducation/rééducation se déroulera principalement au domicile de la clientèle et à la SPA de Salon de Provence.



Centre de Formation
Professionnelle

ERA NOVIS BELLATOR

LES FRANCHISES DU BELLATOR
www.eranovisbellator.fr 06.78.07.54.81



I.M.E Les Fauvettes Vitrolles



Marseille



Résidence Les Jardins de Valtredes



Résidence Les Jardins de Valtredes
Chateaufort les Martigues



Marseille La Valentine

Parmi nos Partenaires

#Team Pédagogique



Gaelle OLIVARES

Formatrice référente Théorie et Pratique

Educatrice canine, spécialisée au comportement, à la médiation animale et à la législation des chiens de catégorie 1 et 2.

Fondatrice et gérante « d'ERA NOVIS BELLATOR », Intervenante exclusive de l'Association « ERA NOVUM ».

Habilitations :

- Habilitée à dispenser la formation d'aptitude à la détention aux propriétaires ou détenteurs de chiens catégorisés prévu par l'article L211-13-1 du code rural par les Préfecture des Alpes de Hautes Provence (04), Bouches du Rhône (13), Var (83), Alpes Maritimes (06) et Vaucluse (84).

Qualifications :

- Détentrice du Capacité d'Animaux Domestique option chiens (CCAD).
- Détentrice du certificat d'élevage canin.
- Diplômée en éducation spécialisée au comportement
- Détentrice du certificat de « Premiers Secours canins et félins » niveau 1 et 2.
- Détentrice du certificat de praticienne Naturopathe animalière.
- Lauréate des Trophées chiens héros « chien visiteur » 2019 de la SCC.
- Diplômée P.E.C.C.R.A.M (Programme d'Education à la Connaissance du Chien et au Risque d'Accident par Morsure)
- Diplômée L.A.C (Lire avec le chien)
- Diplômée en psychologie canine
- Référencée depuis 2019 par l'Evêché de Marseille à sensibiliser la Police Nationale des Bouches du Rhône au comportement canin.



Ivory,

A remporté le trophée du chien héros dans la catégorie chien visiteurs en 2019, lors d'un événement organisé par la Centrale Canine en France. Cette distinction est significative car Ivory est le premier chien de catégorie à avoir un travail reconnu dans le domaine de la médiation animale, malgré la législation les considérant comme potentiellement dangereux.

Ivory m'accompagne lors de mes séances dans différents établissements tels que les EHPAD, les foyers pour personnes handicapées, les IME, les centres pénitentiaires, les centres sociaux et les centres d'accueil de loisirs sans hébergement.



Hermes,

Joue un rôle important en sensibilisant la Police Nationale, la Police Municipale, les Gendarmes et les pompiers au comportement canin et à la législation concernant les chiens considérés comme dangereux,

Il m'accompagne également lors de mes interventions dans les centres pénitentiaires pour adultes et mineurs, contribuant ainsi à promouvoir une meilleure compréhension des interactions entre les chiens et les personnes, ainsi qu'à informer sur les règles et réglementations en vigueur.



Jamaïca,

M'accompagne dans mes séances de médiation animale dans divers établissements tels que les EHPAD, les foyers pour adultes et jeunes handicapés, les centres pénitentiaires pour adultes et mineurs, les centres sociaux et les centres aérés. En tant que chienne régulatrice, Jamaïca joue un rôle essentiel en aidant à réguler le comportement des autres chiens qui rencontrent des problèmes congénères ou comportementaux.

Ragnar,

Descendant de ma chienne Nono. Il est destiné à devenir un ambassadeur pour sensibiliser les institutions représentant l'Ordre, dans le cadre du programme prévention pour limiter les risques de morsures. De plus, Ragnar m'accompagnera en tant que chien médiateur lors de séances de médiation animale dans les centres pénitentiaires, les EHPAD, les IME, les centres sociaux et les centres aérés.



Rhée,

Est une chienne exceptionnelle appartenant à la deuxième lignée de chiens médiateurs American Staff en France. Elle est la descendante de Nono et la sœur de Ragnar, une lignée de chiens qui ont tous joué un rôle important en tant que médiateurs animaux.

Rhée est une compagne fidèle et compétente, elle m'accompagne avec joie dans les diverses structures où nous intervenons en médiation animale.



Nono,

M'accompagne dans mes séances de médiation animale dans divers établissements tels que les EHPAD, les foyers pour adultes et jeunes handicapés, les centres pénitentiaires pour adultes et mineurs, les centres sociaux et les centres aérés. En tant que chienne régulatrice, jamais joue un rôle essentiel en aidant à réguler le comportement des autres chiens qui rencontrent des problèmes congénères ou comportementaux.



Uraken,

Un chien exceptionnel qui appartient à la troisième lignée de chiens médiateurs American Staff en France. En tant que descendant de Rhéa, il continue l'héritage de sa lignée en tant que médiateur animal.

Uraken a été socialisé dès son plus jeune âge, lui permettant de développer des compétences d'adaptation et de compréhension auprès des différents publics avec lesquels nous intervenons. Sa nature douce et son tempérament équilibré font de lui un compagnon idéal pour nos activités de médiation animale.



UniK,

Est née avec un double handicap. Son premier handicap est visible, car elle est considérée comme un chien de catégorie en France, ce qui entraîne des restrictions légales et sociales.

Son deuxième handicap est invisible, elle est née sourde, ce qui pose des défis de communication supplémentaires.

Unik restera à l'élevage avec Uraken et sera formée à la médiation animale. En devenant un porte-parole pour tous les animaux dans cette situation, elle aidera à sensibiliser les gens au fait que le handicap n'existe que si nous le mettons en avant.

Elle montrera au monde que les animaux avec des handicaps peuvent mener une vie épanouie et contribuer positivement à notre société. C'est une belle initiative qui promeut l'inclusion et le respect pour tous les êtres vivants.



Déploiement de la formation

La formation d'Éducateur Canin Spécialisé au Comportement, à la Médiation Animale et à la Législation des Chiens de Catégorie est structurée en 9 modules, totalisant 360 heures de formation. Les sessions se déroulent sur une période de 11 semaines, en présentiel et en synchrone, avec une adaptation aux mesures en vigueur liées à la pandémie de COVID-19. Voici un aperçu des principaux aspects de la formation :

- **Répartition des Heures :**

Théorie : 140 heures

Pratique : 220 heures

- **Modalités d'Enseignement :**

La partie théorique (140 heures) peut être suivie au centre de formation ou à domicile, grâce à des supports digitaux incluant des partages de documents, des cours théoriques, des études de cas, et des exercices en asynchrone.

La partie pratique (220 heures) se déroule en présentiel au centre de formation, impliquant des activités concrètes et des mises en situation.

- **Planning des Sessions :**

Les sessions de formation sont planifiées les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Des ajustements de dates et d'horaires peuvent être nécessaires en raison de jours fériés ou d'autres circonstances exceptionnelles.

- **Informations Complémentaires :**

Pour obtenir des détails supplémentaires sur la formation, veuillez consulter notre site web www.eranovisbellator.fr.

En respectant ces modalités, la formation vise à offrir une expérience complète et équilibrée entre la théorie et la pratique, tout en s'adaptant aux contraintes actuelles liées à la pandémie.

Pour toute question ou clarification, n'hésitez pas à nous contacter via notre site web.

Programme : Contenu pédagogique théorique

Les cours théoriques de la formation d'Éducateur Canin Spécialisé au Comportement, à la Médiation Animale, et à la Législation des Chiens de Catégorie reposent sur une approche rigoureuse et actualisée, basée sur les études et les recherches comportementales ainsi que sur les derniers résultats en éthologie canine. Cette approche garantit que les stagiaires sont formés avec les informations les plus récentes et les plus pertinentes, tout en développant une compréhension solide du comportement canine. Les cours théoriques visent à équiper les futurs éducateurs canins spécialisés d'une base de connaissances solide et à jour pour leur pratique professionnelle.

<u>Module 1 : connaissances générales cynophiles</u>	<u>Module 2 : comportement canine</u>	<u>Module 3 : enseignement des différentes Méthodes d'éducation canine</u>	<u>Module 4 : La médiation animale</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Genèse du chien • Répartition cynophile, les races, les groupes • Anatomie et morphologie du chien • Fonctions fondamentales et prédispositions sensorielles • Reproduction • Les maladies et principales méthodes de lutte et prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Socialisation et apprentissage du chiot • Le chien et l'humain • Les différents modes de communication • Le comportement social du chien • Etude des lois de l'apprentissage • Etude des troubles du comportement • Etude des problèmes de comportement • Etude des thérapies comportementales 	<ul style="list-style-type: none"> • Positive sans friandise • Classique • Adaptative • Conditionnement par clicker • Conditionnement classique 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance sur l'histoire de la médiation animale • Les bienfaits et avantages • Dans quels établissements ou structures intervenir • Comment les démarcher • Les différentes phases du conditionnement à la médiation animale



Module 5 : Naturopathie animale

- les concepts fondamentaux
- la nutrition naturelle
- l'aromathérapie et la phytothérapie
- l'homéopathie
- les fleurs de Bach

Module 6 : savoir s'adapter, expliquer et transmettre

- Savoir établir un bilan comportemental
- Savoir employer le bon outil éducatif
- Savoir adapter et proposer le programme d'éducatif ou de rééducation correspondant aux attentes des maitres
- Savoir mettre en place une organisation de travail

- Savoir gérer son temps de cours
- Savoir organiser des animations et ou activités pour fidéliser sa clientèle
- Savoir renseigner et conseiller la clientèle
- Savoir conseiller dans le choix d'un chiot
- Savoir s'orienter sur les différents types de structure où intervenir en médiation animale
- Savoir créer un projet de médiation animale

Module 7 : réglementation et législation

- Droit de l'animal et législation
- Documents cynophiles
- Notion fiscale et juridique
- Comment déclarer son activité
- Comment demander son numéro SIRET
- Comment déclarer son chiffre d'affaires
- Réglementation professionnelle.

Module 8 : législation et mesures réglementaires concernant les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

- Mesures réglementaires
- Tableau récapitulatif de la réglementation en fonction de la catégorie du chien
- Sanctions en cas d'infractions.
- Procédure en cas de non-présentation ou de défaut de permis détention.
- dispositions concernant les chiens de catégorie 1 ou 2.

Module 9 : ouvrir son entreprise

- Avoir une structure ou travailler à domicile
- Commercialisation, communication, marketing



Annexe 2

Programme pédagogique : Contenu pédagogique pratique

L'enseignement pratique au sein de la formation d'Éducateur Canin Spécialisé au Comportement, à la Médiation Animale, et à la Législation des Chiens de Catégorie est structuré de manière interactive et immersive. Il se déroule à travers deux principales méthodes. L'approche pratique de la formation vise à préparer les stagiaires à intervenir de manière professionnelle dans des situations diverses, en s'adaptant aux besoins spécifiques des chiens et de leurs propriétaires. En combinant jeux de rôles, mises en situations réelles et interventions en structures spécialisées, la formation offre une expérience complète pour développer des compétences pratiques solides.

CYCLE OBSERVATION :**CYCLE DE TRANSITION :****CYCLE PRATIQUE****CYCLE COMMERCIAL**

- Le stagiaire commencera par une période d'observation de l'éducateur dans les différents aspects du métier (séance de médiation, cours individuel ou collectif, formations dispensées aux professionnels et particuliers, bilan comportemental).
- L'accompagnement théorique, permettra d'acquérir les perceptions nécessaires à l'accueil des clients et de leurs chiens. Durant sa formation le stagiaire devra être polyvalent et s'adapter aux différents aspects du métier d'éducateur canin.
- Le stagiaire aura la charge de l'accueil des clients et l'exécution de bilans comportementaux. Pour débiter, Il prendra en charge les cours individuels débutant et certaines séances en structures.
- Le stagiaire interagira en autonomie, il mettra en place :
 - les bilans comportementaux.
 - Cours théorique donné aux maitres sur le comportement canin.
 - Cours individuels et collectifs.
 - Mener intégralement une séance en structure.
- Le stagiaire saura orienter la clientèle dans l'alternative d'accessoires, d'alimentation et ou d'activités adaptés aux besoins du maitre pour son chien
- Il pourra être amené à organiser des balades collectives éducatives et des rencontres amicales sportives, des séances de socialisation chiots, séance de médiation animale dans une nouvelle structure.



Le stagiaire s'engage à :

Article 1 : Être majeur lors de son entrée en formation et avoir un casier vierge. Dans le cas contraire, le stagiaire ne pourra pas accéder aux centres pénitentiaires pendant la formation.

Article 2 : Respecter les locaux, les lieux de travail (centre de formation, EHPAD, centres pénitentiaires et structures spécialisées), la propreté du site, le matériel, les outils mis à disposition, ainsi que les personnes présentes.

Article 3 : Ne pas fumer à l'intérieur des locaux, ne pas jeter les mégots au sol. Des cendriers sont mis à disposition. Il est également interdit de fumer pendant les prestations, une pause sera accordée si nécessaire.

Article 4 : Ne pas consommer d'alcool ni de produits stupéfiants pendant les heures de formation.

Article 5 : Couper son téléphone portable ou le mettre en silencieux pendant les heures de formation.

Article 6 : Ne pas divulguer, diffuser, copier ou vendre les cours fournis lors de la formation, propriété du centre Era Novis Bellator. Le non-respect pourrait entraîner des poursuites judiciaires.

Article 7 : Ne pas prendre de photos ou vidéos des séquences pendant les interventions sans autorisation, et ne pas les diffuser sur les réseaux sociaux.

Article 8 : Avoir une présentation et une tenue correcte exigée pendant toute la durée de la formation. Les survêtements sobres, les jeans, les pantacourts (non troués ou déchirés) sont autorisés. Les bonnets, casquettes, lunettes de soleil sont acceptés pour les interventions en extérieur. Les chaussures ouvertes de type sandales sont interdites.

Article 9 : Respecter les mesures préventives Covid-19 et de sécurité, retirer tout type de bijoux lors des interventions.

Article 10 : Écouter, appliquer et respecter les règles de sécurité données par le formateur.

Article 11 : Respecter la durée de la formation et les jours de présence. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical. Ne pas quitter le centre pendant les heures de formation sans l'autorisation du formateur.

Article 12 : Arriver 15 minutes en avance pour prendre connaissance du planning. Aucun retard ne sera toléré.

Article 13 : Un parking est mis à disposition au centre.



Article 14 : En cas de détérioration, perte, ou vol du matériel par le stagiaire, celui-ci sera facturé.

Article 15 : Les différents sites doivent rester propres.

La Direction s'engage à :

Article 16 : Honorer la durée et le programme de la formation, ne pas demander au stagiaire d'effectuer des tâches hors du cadre de la formation.

Article 17 : Ne pas être tenue responsable des faits et gestes du stagiaire.

Article 18 : Donner au stagiaire la possibilité de repousser son entrée en formation en cas de force majeure, sous réserve de notification par lettre recommandée.

Article 19 : Ne pas tolérer aucune violence envers les animaux et/ou les personnes. Le renvoi de la formation sera irrévocable.

Article 20 : L'assurance responsabilité civile professionnelle du centre ne fonctionne qu'en intervention extérieure, en présence et à la demande du formateur. Le stagiaire doit avoir une assurance responsabilité civile.

Article 21 : Tout manquement sera signifié immédiatement au stagiaire pour lui permettre de corriger son comportement. En cas de réitération, le stagiaire recevra un avertissement par courrier RAR. En cas de non-respect persistant, le centre mettra fin au contrat de formation

Article 22 : Le centre se réserve le droit de refuser l'accès à la formation ou aux interventions en cas de non-respect de la tenue vestimentaire.

Article 23 : Les retards injustifiés et répétés pourront être sanctionnés par l'interruption de la formation sans compensation financière

Sanctions disciplinaires :



Définir vos besoins et attentes.

Vous souhaitez intégrer la formation de médiateur animalier spécialisé au comportement, pour mieux cibler et répondre à vos besoins et vos attentes, merci de compléter le questionnaire.



1. Faites-vous l'objet d'une reconversion professionnelle ? Si oui, quelle est la raison de ce choix ?
2. Quelles sont vos attentes en intégrant cette formation ? Qu'espérez-vous accomplir ou acquérir au cours de cette expérience ?
3. Envisagez-vous de pratiquer exclusivement l'éducation canine, ou s'agit-il d'un complément de salaire pour vous ?
4. Avez-vous déjà réfléchi à vos projets futurs suite à cette formation ? Si oui, pourriez-vous les partager ?
5. Dans le cadre du développement de votre future activité, seriez-vous intéressé par l'idée d'intégrer un collectif d'éducateurs canins ?
6. Après cette formation, avez-vous l'intention de suivre d'autres formations ? Si oui, lesquelles envisagez-vous de poursuivre ?

Point d'acquis professionnel et notions cynophile.

Ce questionnaire permettra d'adapter le programme de formation à votre profil et à vos projets professionnels, pour cela, veuillez le compléter.



1. Quels diplômes avez-vous obtenus ou à quel niveau scolaire êtes-vous parvenu ?
2. Pouvez-vous décrire brièvement votre parcours professionnel, et mentionner votre dernier poste occupé ?
3. Possédez-vous des diplômes ou attestations en rapport avec le monde canin ? Si oui, lesquels ?
4. Seriez-vous intéressé par l'idée d'intégrer un collectif d'éducateurs canins dans le cadre du développement de votre future activité ?
5. Avez-vous eu ou avez-vous actuellement un ou plusieurs chiens ?
 - Si oui, quelles sont leurs races et âges ?
 - Si oui, quelles activités pratiquez-vous avec eux (exposition, sport, etc.) ?
 - Si oui, combien de temps par jour leur consacrez-vous ?
6. Sont-ils éduqués ?
7. Si oui, avez-vous utilisé des friandises dans le processus ?
8. Quelles méthodes ont été mises en place pour leur éducation ?

1. Comment décririez-vous votre relation avec votre (vos) chien(s) ? Quel est le niveau d'interaction et de compréhension que vous partagez avec eux ?
2. Quelles sont vos connaissances générales sur le chien en tant qu'espèce ?
3. Quelles sont vos sources d'informations préférentielles sur les chiens (internet, livres, séminaires, etc.) ?

